

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Référence commerciale : 1472023  
AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Nom de la substance : mixture of 2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo[6.2.1.0((1,6))undec-5(4)-en-5-yl)propan-1-ol (50% in TPM glycol ether)

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-0000020145-80

UFI: TTXA-X0N9-100H-A3C7

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Parfums : Composition parfumante

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société :  
Givaudan Suisse SA  
Chemin de la Parfumerie 5  
CH-1214 VERNIER

Téléphone : +41227809111  
Téléfax : +41227809150  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : global.sds\_info@givaudan.com

Entité Légale : Givaudan France SAS  
55 Voie des Bans  
F-95102 ARGENTEUIL

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Appel Givaudan 24h/24 et 7j/7 : +33172110003

Veillez vous référer à la section 16 pour une liste complète des numéros de téléphone d'urgence, du fournisseur 24h/24 et 7j/7 de Givaudan.  
Please refer to section 16 for a full list of emergency phone numbers, from Givaudan's 24/7 provider.

Centre Antipoison National : Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : **Attention**

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo [6.2.1.0((1,6)]undec-5(4)-en-5-yl)propan-1-ol 929625-08-1

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**2.3 Autres dangers**

Dangers non classés : Aucun(e)  
autrement.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [Pourcentage en poids]
2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo [6.2.1.0((1,6)]undec-5(4)-en-5- yl)propan-1-ol	929625-08-1 1001252-30-7 482-030-8 01-0000020145-80	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouilla	>= 50 - < 70

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

		rd): > 1 - < 5 mg/l 1,5 mg/l	
--	--	---------------------------------	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Consulter immédiatement un médecin s'il y a pénétration du produit chimique dans le canal auditif.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Enlever les lentilles de contact.  
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : donnée non disponible
- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Nocif par inhalation.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

II

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
En cas d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égoûts, informez les autorités respectives.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

observant les règlements concernant l'environnement.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Non applicable

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de température : donnée non disponible

Classe de feu : donnée non disponible

Classe d'explosibilité de poussière : donnée non disponible

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Stocker Ambiante 10-30°C (50-85°F)  
Sec, bien aéré, plein de préférence, hermétiquement fermé

Précautions pour le stockage en commun : Protéger de la lumière.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 10 Liquides combustibles

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Évaluation de l'exposition : Les expositions dépendent du produit manipulé, du potentiel de libération chimique et de toute concentration dans l'air ou contact cutané qui en résulte. Étant donné que les scénarios de manipulation et de rejet des produits varient, et qu'il n'existe pas deux lieux de travail exactement semblables, il est recommandé d'évaluer le potentiel d'exposition avant l'utilisation ou l'introduction du produit. Les évaluations de l'exposition doivent être effectuées par un hygiéniste du travail, un hygiéniste industriel ou tout autre professionnel qualifié de la santé au travail ou de l'environnement. Une évaluation de l'exposition doit être effectuée pour déterminer l'efficacité de toute ventilation et la nécessité d'un EPI supplémentaire. Les EPI indiqués ci-dessous sont des recommandations pour les expositions du pire des scénarios. Une évaluation de l'exposition permettra d'identifier des mesures plus applicables à mettre en œuvre. Les normes EN et ANSI sont mentionnées dans les recommandations suivantes, consultez les normes locales équivalentes si nécessaire.

Les EPI sont toujours le dernier recours pour éviter l'exposition. Dans tous les cas, des mesures techniques et organisationnelles doivent être explorées et utilisées avant la sélection de l'EPI. La sélection des EPI est destinée aux opérateurs formés pour travailler avec des produits chimiques conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Les opérateurs doivent être formés à l'utilisation des EPI.

**8.2.1 Mesures d'ordre technique**

Utiliser des mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition requises ou définies dans les directives. S'il n'y a aucune exigence de valeur limite d'exposition applicables ou dans les directives, utiliser le produit uniquement avec une ventilation adéquate.

**8.2.2 Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Utilisez des lunettes de sécurité testées selon la norme EN 166/ ANSI Z87.1 ou une norme locale équivalente.

Protection des mains : Portez des gants lors de la manipulation de substances dans des systèmes ouverts. Vérifiez les gants avant de les porter. Former les opérateurs pour une utilisation correcte. Si seule

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# Givaudan

## AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

une exposition accidentelle est prévue : (travail sans contact direct avec la substance), utilisez des gants testés conformément à la norme EN 16523-1/ASTM F739 ou à une norme locale équivalente, avec un temps de percée d'au moins 10 minutes, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de cette FDS. Changez fréquemment de gants. Si un contact direct avec la peau est prévu : utilisez des gants testés selon la norme EN 16523-1/ASTM F739 ou une norme locale équivalente, testés pour les produits chimiques indiqués au chapitre 3 de cette FDS. Le temps de perméation doit être supérieur au temps de contact.

**Autre protection cutanée** : Portez des vêtements de travail couvrant les bras et les jambes.  
Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. Utiliser un tablier et des housses de manches ou une combinaison chimique complète si une exposition est prévue.

**Protection respiratoire** : Une protection respiratoire doit être portée lorsque les expositions sur le lieu de travail dépassent les exigences des limites d'exposition ou les directives. S'il n'y a pas de limites d'exposition ou de directives applicables, utiliser un respirateur approuvé lorsqu'il y a un risque d'effets indésirables, y compris, mais sans s'y limiter, une irritation des voies respiratoires ou une odeur, ou lorsque l'évaluation de l'exposition l'indique. Le choix d'un appareil purificateur de l'air ou d'un appareil à pression positive dépendra des résultats de l'évaluation de l'exposition qui comprend une évaluation des opérations spécifiques et des concentrations potentielles dans l'air. En cas d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.  
Dans le cas où une analyse de risque a prouvé que le respirateur à cartouche était acceptable, utilisez le type: ABEK-P3 (EN 14387) OU Combinaison Multi-gaz/P100 (42CFR84.193 ; ANSI Z88.7 ou norme locale équivalente) en complément des contrôles d'ingénierie.

En l'absence de contrôles d'ingénieur, utilisez un appareil respiratoire autonome ou des respirateurs à air complet. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que le CEN (UE) ou NIOSH 42 CFR 84(US).

**Risques thermiques** : Portez des vêtements de protection thermique appropriés, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** : Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

### Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

Se laver les mains à tout moment après avoir manipulé le produit.

**8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.  
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les égoûts, informez les autorités respectives.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: liquide
Forme	: Liquide, peut cristalliser
Couleur	: incolore à Jaune pâle
Goût	: non déterminé
Odeur	: Ambrée, boisé(e), Chaude
Seuil olfactif	: 0,0585 ng/l
Point d'éclair	: 121 °C Littérature
Limite d'explosivité, inférieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Inflammabilité	: donnée non disponible
Taille des particules	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: donnée non disponible
Température de décomposition	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Pression de vapeur	: 0,0136 hPa à 20 °C
Densité	: 979,23 kg/m <sup>3</sup> à 20 °C
Masse volumique apparente	: Non applicable
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Non applicable

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Non applicable

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible  
Décomposition thermique : donnée non disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose > 2000 mg/kg  
Méthode : Méthode de calcul  
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo [6.2.1.0((1,6)]undec-5(4)-en-5-yl)propan-1-ol:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 - < 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**Phototoxicité**

Phototoxicité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**2-(2,2,7,7-tetramethyltricyclo [6.2.1.0((1,6)]undec-5(4)-en-5-yl)propan-1-ol:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 1 %  
Durée d'exposition: 28 j  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 F  
BPL: oui

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 32 j  
Méthode: OCDE Ligne directrice 302 C  
BPL: oui

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer le produit conformément aux réglementations locale, d'état et fédérales en vigueur.  
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas exposer les conteneurs à des températures élevées, comme dans les processus de travail à chaud.  
Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Se conformer aux réglementations en vigueur localement.

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(contient du Tétraméthyltricyclopropanol)  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(contient du Tétraméthyltricyclopropanol)  
**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Contains Tetramethyltricyclopropanol)  
**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Contains Tetramethyltricyclopropanol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR** : III  
**RID** : III  
**IMDG** : III  
**IATA** : III

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui  
**RID**  
Dangereux pour : oui

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

l'environnement

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**ADR**

Code de restriction en tunnels : (-)

**IMDG**

Code IMDG groupe de ségrégation : Aucun

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E1  
Quantité 1: 100 t  
Quantité 2: 200 t

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

**AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM**

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

- H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H332 : Nocif par inhalation.  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste globale complète des numéros d'intervention d'urgence.  
 Full list of Emergency response numbers worldwide.

	Country	Phone nr		Country	Phone nr
Europe	All Europe	+44 1235 239670	APAC	All East/South East Asia	+65 3158 1074
	France	+33 1 72 11 00 03		Sri Lanka	+65 3158 1195
	Germany	+49 89 220 61012		Taiwan	+886 2 8793 3212
	Spain	+34 91 114 2520		Japan	0120 015 230
	Italy	800 699 792		Indonesia	007 803 011 0293
	Netherlands	+31 10 713 8195		Malaysia	+60 3 6207 4347
	Turkey	0800 621 2139 +44 1235 239670		Thailand	001 800 120 666 751
	Norway	+47 2103 4452		India	+65 3158 1198 000 800 100 7479
	Greece	+30 21 1198 3182		Pakistan	+65 3158 1329
	Portugal	+351 30880 4750		Bangladesh	+65 3158 1200
	Denmark	+45 8988 2286		Philippines	+63 2 8231 2149
	Sweden	+46 8 566 42573		Vietnam	+84 28 4458 2388
	Poland	+48 22 307 3690		Korea	+65 3158 1285
	Czech republic	+420 228 882 830		South Korea	+82 2 3479 8401
Finland	+358 9 7479 0199	Australia	+61 2 8014 4558		
Middle East/Africa	All Middle East/Africa	+44 1235 239671	LATAM	New Zealand	+64 9 929 1483
	Bahrain and Middle East	+44 1235 239671		China	+86 532 8388 9090
	Africa/South Africa	+27 21 300 2732		Mexico	+52 55 5004 8763
NOAM	USA and Canada	+1 866 928 0789		Brazil	+55 11 3197 5891

Information administrative:  
 Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
 Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
 Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

	USA and Canada	+1 215 207 0061		Chile	+56 2 2582 9336
	USA and Canada	+1 202 464 2554		Colombia	+57 1 508 7337
Global	Global	+44 1865 407333		Argentina	+54 11 5984 3690

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mut agène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Information administrative:

Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45

Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01

Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046

AMBERMAX 50%/DOWANOL TPM

Version 10.0

Date de révision 05 AOÛ 2025

Date d'impression 21 AOÛ 2025

Les informations de la section 3 (Composition / Informations sur les ingrédients) sont des informations supplémentaires pour mieux comprendre les dangers du produit et pour soutenir une manipulation, un stockage et un transport sûrs. Les informations (y compris les numéros CAS) ne sont pas destinées à l'enregistrement, à la notification ou à d'autres fins. Les informations et documents nécessaires à cet effet peuvent être fournis séparément par Givaudan.

Information administrative:  
Rapport d'information: SDS\_FR/FR/GHS\_SDS\_EU\_CNTRY/45  
Information Ventes & Distribution: VE01/FR/CH11/01  
Information de l'ordre d'expédition: 34 927 567/30 815 046